

RÈGLEMENT NUMÉRO 321, AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE VICTORIAVILLE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Mme France McSween lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2010 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'il est, par le présent règlement, ordonné et statué ce qui suit :

1. La municipalité de Notre-Dame-de-Ham autorise la conclusion d'une entente modifiant l'Entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Victoriaville.
2. Le maire et la directrice générale et secrétaire trésorière sont autorisés à signer ladite entente, laquelle est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.
3. Le présent règlement entre en vigueur suivant la loi.

Adopté à Notre-Dame-de-Ham le 5 juillet 2010.

Diane Lefort, maire

Christiane Leblanc, g.m.a.
Directrice générale et
Secrétaire trésorière

Avis de motion : 7 juin 2010
Adoption : 5 juillet 2010
Affichage : 13 juillet 2010